03 B118

ACTE DE CESSION DE PARTS SOCIALES

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Monsieur Thibaud Assier de Pompignan, né le 23 août 1966 à Pointe à Pitre – Guadeloupe.
Marié sous le régime de la séparation de biens,
Demeurant Anse Marguerite – Cap Est – 97240 LE FRANCOIS.
En sa qualité d'associé représenté par Madame Liliane KUHN en vertu d'une procuration en date du 12 novembre 2007 lui donnant pouvoir à l'effet des présentes

ECOFIP, Société à Responsabilité Limitée au capital de 100 000 €,
Dont le siège social est Immeuble Les Amandiers, voie n°1, ZI La Lézarde, 97232 LAMENTIN
Immatriculée au RCS de Fort de France sous le numéro B 445 150 253 Représentée par Monsieur Thibaud Assier de Pompignan, en sa qualité de gérant, lui même représenté par Madame Liliane KUHN en vertu d'une procuration en date du 12 novembre 2007 lui donnant pouvoir à l'effet des présentes

Cédants de première part,

ET

L'EURL BDB INVESTISSEMENT, au capital de 7 500,00 €, dont le siège social est situé 178 BOULEVARD HAUSSMANN - 75008 - PARIS 08, immatriculée au RCS de PARIS, sous le numéro unique B487 516 916, représentée par Monsieur Cyrille DROUOT, agissant en qualité de Gérant, représenté par Monsieur Thibaud Assier de Pompignan, en vertu d'une procuration en date du 10 mai 2007, lui même représenté par Madame Liliane KUHN en vertu d'une procuration en date du 12 novembre 2007, lui donnant pouvoir à l'effet des présentes.

ET

L'EURL AMAELLE INVESTISSEMENT, au capital de 100,00 €, dont le siège social est situé 102 BIS RUE DE MIROMESNIL - 75008 - PARIS 08, immatriculée au RCS de PARIS, sous le numéro unique B492 321 807, représentée par Monsieur Benjamin RACCAT, agissant en qualité de Gérant, représenté par Monsieur Thibaud Assier de Pompignan, en vertu d'une procuration en date du 10 mai 2007, lui même représenté par Madame Liliane KUHN en vertu d'une procuration en date du 12 novembre 2007, lui donnant pouvoir à l'effet des présentes.

ET

L'EURL AURELIE, au capital de 10 000,00 €, dont le siège social est situé 102 BIS RUE DE MIRONMESNIL - 75008 - PARIS 08, immatriculée au RCS de PARIS, sous le numéro unique B481 884 351, représentée par Monsieur Christophe LEYMARIE, agissant en qualité de Gérant, représenté par Monsieur Thibaud Assier de Pompignan, en vertu d'une procuration en date du 10 mai 2007, lui même représenté par Madame Liliane KUHN en vertu d'une procuration en date du 12 novembre 2007, lui donnant pouvoir à l'effet des présentes

ET

Monsieur Thomas LE FLOCH né le 8 janvier 1973 à RIS ORANGIS (91) - FRANCE, marié sous le régime de la communauté des biens, demeurant 20 RUE DE MAUBEUGE - 75009 - PARIS 09, représenté par Monsieur Thibaud Assier de Pompignan, en vertu d'une procuration en date du 10 mai 2007, lui même représenté par Madame Liliane KUHN en vertu d'une procuration en date du 12 novembre 2007, lui donnant pouvoir à l'effet des présentes.

ET

L'EURL JACQUES ELIE INVEST, au capital de 10 000,00 €, dont le siège social est situé 102 BIS RUE DE MIROMESNIL - 75008 - PARIS 08, immatriculée au RCS de PARIS, sous le numéro unique B487 497 216, représentée par Monsieur David CHOUKROUN, agissant en qualité de Gérant, représenté par Monsieur Thibaud Assier de Pompignan, en vertu d'une procuration en date du 10 mai 2007, lui même représenté par Madame Liliane KUHN en vertu d'une procuration en date du 12 novembre 2007, lui donnant pouvoir à l'effet des présentes.

Cessionnaires de seconde part,

IL A ETE, PREALABLEMENT A LA CESSION DE PARTS SOCIALES FAISANT L'OBJET DES PRESENTES, EXPOSE CE QUI SUIT :

Aux termes des statuts en date du 7 septembre 2006, enregistrés à la Recette Divisionnaire de Fort de France Ouest, le 11 septembre 2006, Bordereau n° 2006/784 Case n° 25, et de divers autres actes, il existe une Société en Nom Collectif dénommée AMALIA 25, n° de RCS 492 008 818, au capital de 200,00 €, divisé en 2000 parts sociales de 0,10 € chacune, ayant son siège social ESPACE DILLON 3000 - 17 RUE GEORGES EUCHARIS - 97200 FORT DE FRANCE,

Aucun titre ne représente ces parts sociales.

CECI PREALABLEMENT EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

I – CESSION DE PARTS – PRIX

Monsieur Thibaud Assier de Pompignan, cède et transporte sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière, par le présent acte, à EURL BDB INVESTISSEMENT acceptant, 1 part sociale de 0,10 €, numérotée 1, dont il est propriétaire dans la AMALIA 25, pour un montant de 0,10 €, lequel a été payé à l'instant au cédant qui en a donné bonne et valable quittance.

La SARL ECOFIP, représentée par Monsieur Thibaud Assier de Pompignan, cède et transporte sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière, par le présent acte, à :

EURL BDB INVESTISSEMENT acceptant, 285 parts sociales de 0,10 €, numérotées 2 à 286, dont elle est propriétaire dans la AMALIA 25, pour un montant de 28,50 €, lequel a été payé à l'instant au cédant qui en a donné bonne et valable quittance.

EURL AMAELLE INVESTISSEMENT acceptant, 406 parts sociales de 0,10 €, numérotées 287 à 692, dont elle est propriétaire dans la AMALIA 25, pour un montant de 40,60 €, lequel a été payé à l'instant au cédant qui en a donné bonne et valable quittance.

EURL AURELIE acceptant, 740 parts sociales de 0,10 €, numérotées 693 à 1 432, dont elle est propriétaire dans la AMALIA 25, pour un montant de 74,00 €, lequel a été payé à l'instant au cédant qui en a donné bonne et valable quittance.

Monsieur Thomas LE FLOCH acceptant, 162 parts sociales de 0,10 €, numérotées 1 433 à 1 594, dont elle est propriétaire dans la AMALIA 25, pour un montant de 16,20 €, lequel a été payé à l'instant au cédant qui en a donné bonne et valable quittance.

EURL JACQUES ELIE INVEST acceptant, 406 parts sociales de 0,10 €, numérotées 1 595 à 2 000, dont elle est propriétaire dans la AMALIA 25, pour un montant de 40,60 €, lequel a été payé à l'instant au cédant qui en a donné bonne et valable quittance.

Les parts cédées deviendront la propriété des cessionnaires à dater de ce jour. Les cessionnaires recevront seuls la fraction des bénéfices ou supporteront seuls la fraction des pertes de l'exercice en cours, à la date de la présente cession des parts. Ils seront subrogés dans tous les droits et obligations liés aux parts qui viennent de leur être cédées.

II – AGREMENT ET MODIFICATIONS STATUTAIRES

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 août 2007, la collectivité des associés a autorisé la présente cession et agréé les investisseurs suivants :

- EURL BDB INVESTISSEMENT
- EURL AMAELLE INVESTISSEMENT
- EURL AURELIE
- Monsieur Thomas LE FLOCH
- EURL JACQUES ELIE INVEST

en qualité de nouveaux associés dans les conditions de vote prévues par les statuts.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié sous la condition suspensive de la réalisation définitive de la cession des parts sociales, objet des présentes.

III – FORMALITES

La présente cession sera rendue opposable à la société dans les formes prescrites par l'article 1690 du Code Civil ou par le dépôt au siège social d'un original de l'acte de cession contre remise par le gérant d'une attestation de ce dépôt, conformément aux dispositions de l'article L.20 alinéa 1, modifié par la loi n° 88-15 du 5 janvier 1988.

Elle ne sera opposable aux tiers qu'après accomplissement de la formalité sus énoncée et, en outre, après publicité au registre du commerce.

IV – DECLARATION FISCALE

Pour les droits d'enregistrement, le cédant atteste que les parts, objet de la présente cession, ont été créées en vue de rémunérer ses apports en numéraire effectués à la société.

Il déclare en outre, que la présente cession n'entraîne pas de dissolution de la société et que les parts cédées ne confèrent pas la jouissance de droits immobiliers.

V – POUVOIR

Tous pouvoirs sont conférés au gérant pour accomplir ou faire accomplir les formalités de publicité légales consécutives aux présentes, à l'exception de celles incombant aux cessionnaires qui seront effectuées comme il est dit ci-dessus.

VI – FRAIS

Le cédant acquittera tous les frais, droits et honoraires auxquels le présent acte donnera lieu

VII – DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile en leur demeure respective indiquée ci-dessus.

Fait en 9 originaux au Lamentin, le 12 novembre 2007

Pour les cédants :

- ECOFIP
- Monsieur Thibaud ASSIER DE POMPIGNAN

- Madame Liliane KUHN



Pour les cessionnaires :

- EURL BDB INVESTISSEMENT
- EURL AMAELLE INVESTISSEMENT
- EURL AURELIE
- Monsieur Thomas LE FLOCH
- EURL JACQUES ELIE INVEST

- Madame Liliane KUHN



Enregistré à : S.I.E. DE FORT DE FRANCE - POLE ENREGISTREMENT
Le 12/11/2007 Bordereau n°2007/1 216 Case n°1 Ext 11710
Enregistrement : 25 € Pénalités :
Total liquidé : vingt-cinq euros
Montant reçu : vingt-cinq euros
L'Agente

EURL BDB INVESTISSEMENT

l'agente principale
Gabrielle CASIER

Enregistré à : S.I.E. DE FORT DE FRANCE - POLE ENREGISTREMENT
Le 12/11/2007 Bordereau n°2007/1 216 Case n°2 Ext 11713
Enregistrement : 25 € Pénalités :
Total liquidé : vingt-cinq euros
Montant reçu : vingt-cinq euros
L'Agente

EURL BDB INVESTISSEMENT

l'agente principal
Gabrielle CASIER

Enregistré à : S.I.E. DE FORT DE FRANCE - POLE ENREGISTREMENT
Le 12/11/2007 Bordereau n°2007/1 216 Case n°3 Ext 11714
Enregistrement : 25 € Pénalités :
Total liquidé : vingt-cinq euros
Montant reçu : vingt-cinq euros
L'Agente

EURL AMAELLE INVESTISSEMENT

L'agente principale
Gabrielle CASTER

Enregistré à : S.I.E. DE FORT DE FRANCE - POLE ENREGISTREMENT
Le 12/11/2007 Bordereau n°2007/1 216 Case n°4 Ext 11715
Enregistrement : 25 € Pénalités :
Total liquidé : vingt-cinq euros
Montant reçu : vingt-cinq euros
L'Agente

EURL AURELIE

L'agente principale
Gabrielle CASTER

Enregistré à : S.I.E. DE FORT DE FRANCE - POLE ENREGISTREMENT
Le 12/11/2007 Bordereau n°2007/1 216 Case n°5 Ext 11716
Enregistrement : 25 € Pénalités :
Total liquidé : vingt-cinq euros
Montant reçu : vingt-cinq euros
L'Agente

Monsieur Thomas LE FLOCH

L'agente principale
Gabrielle CASTER

EURL JACQUES ELIE INVEST

Enregistré à : S.I.E. DE FORT DE FRANCE - POLE ENREGISTREMENT
Le 12/11/2007 Bordereau n°2007/1 216 Case n°6 Ext 11717
Enregistrement : 25 € Pénalités :
Total liquidé : vingt-cinq euros
Montant reçu : vingt-cinq euros
L'Agente

L'agente principale
Gabrielle CASTER